



## Le mot du Préfet

*Les sapeurs-pompiers font preuve, par leur engagement au service de la République et des citoyens, souvent au péril de leur vie, d'un courage exemplaire. Vous accomplissez avec rigueur et professionnalisme l'ensemble de vos missions, de la lutte contre les incendies aux secours aux victimes.*

Quinze ans après la loi fondatrice du 22 juillet 1987, le gouvernement a souhaité renforcer la protection des populations face aux risques naturels et technologiques et améliorer la condition des acteurs de la sécurité civile, notamment des sapeurs-pompiers.

Le gouvernement poursuit ainsi son effort de modernisation du corps des sapeurs-pompiers en prenant en considération le caractère dangereux de la profession, l'allongement de la vie professionnelle et la gestion des fins de carrière. L'âge de recrutement des volontaires est abaissé à 16 ans et le congé pour difficultés opérationnelles permettra de quitter le service plus tôt.

En confirmant le statut départemental des SDIS, l'État garantit l'unité du corps des sapeurs-pompiers et l'unité du commandement

opérationnel. Il assurera le financement des opérations nationales et des moyens de secours exceptionnels.

Toutes ces mesures portées par le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales, M. Dominique de Villepin, permettront aux SDIS et aux professionnels que vous êtes, de mieux répondre aux nécessités du XXI<sup>e</sup> siècle.

Je sais votre courage, votre détermination, et votre sens de la mission au service de nos concitoyens.

Je tiens à vous en remercier très vivement et à vous assurer de mon souci permanent, aux côtés de M. le Ministre de l'Intérieur, de garantir la sécurité et la qualité de vos interventions, tant il est vrai que la République peut compter sur votre dévouement.

*Jean-François CORDET*  
Préfet de Meurthe-et-Moselle

## Sommaire

### Miraculé

de l'autoroute A31 ..... page 4



### CPI de Richarnénil

Nouveaux locaux ..... page 5



### Développement

d'une politique sportive  
au SDIS 54 ..... pages 6 • 7



### L'alimentation en eau d'incendie

..... pages 8 à 13



### Intr@sdie 54

une nouvelle possibilité  
de communication interne ..... pages 14 • 15



### SIG

Système d'information  
géographique ..... pages 16 • 17



### CPI Pierrepont

la départementalisation :  
un bienfait pour les CPI ..... pages 18 • 19



### Certification ISO 9002 au CSP de Toul

démarche globale de management .....  
pages 20 à 23



## Le mot du Directeur

*Il est anachronique de constater que les services départementaux d'incendie et de secours en général, pourtant chargés de la sécurité de la population sont dans les faits, peu engagés dans les politiques internes de sécurité.*

Il a fallu malheureusement deux circonstances dramatiques et rapprochées (l'incendie de Neuilly et l'accident routier de Lorio) pour s'en rendre compte.

Le rapport "Pourny" demandé à la suite de ces événements par notre ministre de tutelle, a eu le mérite d'étudier exhaustivement cette problématique au sein de la corporation. En ce qui concerne le SDIS de Meurthe-et-Moselle, le fait de disposer de deux Comités d'Hygiène et de Sécurité (un pour les sapeurs-pompiers professionnels depuis le 7 février 2000 et un pour les sapeurs-pompiers volontaires depuis le 5 juillet 2002) ne permet en aucune façon de s'estimer quitte sur la question.

Cependant, en se rapportant au document "Pourny" et en le considérant comme un "référentiel", il est possible de remarquer que sur les 110 mesures préconisées pour les services territoriaux 62 peuvent être considérées comme déjà effectives en Meurthe-et-Moselle. Toutefois deux domaines apparaissent critiques : l'accidentologie relative aux activités sportives (fort taux de fréquence et de gravité) et celle liée aux déplacements routiers certes, peu grave pour l'instant, mais fréquente.

En conséquence, il convient d'œuvrer prioritairement sur ces deux points, en relevant déjà que la formation toute récente d'opérateurs sportifs (cf. article page 6) pour encadrer les pratiques sportives au sein du service est un premier pas.

Enfin et surtout, l'instauration d'une politique d'hygiène et de sécurité au sein de notre établissement public ne doit pas se limiter à des équipements matériels mais doit exiger avant tout un engagement de chaque agent par le respect des mesures de sécurité individuelles et collectives, et par une hygiène de vie personnelle dont chaque individu sera à terme le premier bénéficiaire.

*Colonel MODERE*  
Directeur Départemental  
des Services d'Incendie et de Secours  
de Meurthe-et-Moselle



### LE MAGAZINE "LA LIAISON" EST ÉDITÉ PAR :

le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de Meurthe-et-Moselle ■ Directeur de la Publication : B. Leclerc ■ Responsable du magazine : Colonel Modéré ■ Conception/réalisation : agence Damned ! Nancy ■ Tél. : 03 83 28 94 32 ■ Crédit Photographique : S. Brinsi (Espace-Photo) : couverture ■ P. Mathis (ER) : page 2 ■ P. Saucourt (ER) : page 4 ■ SDIS 54 et M. Berthier : page 5 ■ SDIS 54 et G. Nieser : pages 8 à 13 ■ C. Villemot : pages 18-19 ■ E. Haag et C. Dollard (APPC 54) : 4<sup>ème</sup> de couverture ■ Impression : Utim ■ Dépôt Légal 1415



## Le mot du Président

*Je mesure ce que représente en matière de responsabilité le mandat de président du Service Départemental d'Incendie et de Secours qui m'a été confié suite au renouvellement du conseil d'administration.*

Responsabilité politique d'abord parce qu'il s'agit d'assurer aux meurthe-et-mosellans un service public fondamental : celui qui apporte secours et sécurité. Remplir une telle mission nécessite de faire des choix en traçant des orientations stratégiques pluriannuelles. Ces orientations doivent d'abord tenir compte de la place des hommes : sapeurs-pompiers professionnels et sapeurs-pompiers volontaires. Car aucune amélioration du service ne serait envisageable sans prendre en compte prioritairement les questions liées à l'organisation du travail, à la formation des personnels, à leur équipement et à leur sécurité. Mais elles devront également tenir compte de la situation des infrastructures de l'ensemble du réseau : à

ce titre, il sera de la responsabilité du nouveau conseil d'administration de réfléchir rapidement à une hiérarchisation des priorités dans le cadre du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques.

Responsabilité de gestion ensuite parce que chacun des choix qui seront fait par le conseil d'administration aura un impact direct sur les finances des collectivités du département et notamment sur celles du conseil général qui, de part la loi, est aujourd'hui tenu de financer la totalité des dépenses nouvelles. À ce titre, le nouvel exécutif du SDIS devra agir de manière déterminée et en toute responsabilité. J'entends sortir les questions budgétaires de toutes polémiques

politiciennes : il m'apparaît fondamental de renouer le dialogue avec l'ensemble des financeurs du SDIS, et notamment avec l'exécutif du conseil général de Meurthe-et-Moselle.

Convaincu que la meilleure gestion est celle qui est concertée, cette méthode sera donc celle qui conduira mon action dans le respect des professionnels et des volontaires du SDIS et avec la volonté de servir au mieux les intérêts de nos concitoyens.

*Bernard LECLERC*  
Président du CASDIS